



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Direction Générale

Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi

N°25.013

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	12
Absentes	2

Votes	41
Pour	
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

de la publication le

Conseil Municipal

Séance du Vendredi 7 mars 2025

Le vendredi 7 mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 28 février 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie

Étaient représenté.e.s :

Ali ID ELOUALI donne mandat à Bénédicte HACHE
Lucie LANTERNIER donne mandat à Vasco COELHO
Walid SAYADI donne mandat à Karim GARROUT
Moustapha THIAM donne mandat à Malika BENKAHLA
Jocelyne DIMNET donne mandat à Sushma OSTERMEYER
Stéphane BANCE donne mandat à Kristian BOLLE
Hafida FADLI donne mandat à Sabrina FONTAINE
Alain OMRANE donne mandat à Yacin CHALBI
Mathilde BEZACE donne mandat à El Arbi CHIRRANE
Damien DESROCHES donne mandat à Julien BOURVEN
Laura FOURNIER donne mandat à Danièle GAULIER
BALIAS Thierry donne mandat à Terence ESSONE-MENGUE

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS
Hamida BOUGUEROUA

Secrétaire de séance :

Hancès SASU

O B J E T

**Approbation de la charte locale d'insertion relative au Nouveau
Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Choisy-le-Roi**

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250312-25-013-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

Approbation de la charte locale d'insertion relative au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Choisy-le-Roi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Choisy-le-Roi, des mesures d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi des habitants sont prévues et reprennent les orientations fixées dans la nouvelle charte nationale d'insertion Anru du 24 mars 2015. Elles doivent s'inscrire dans une Charte locale d'insertion. Cette charte a été élaborée en concertation avec l'ensemble des signataires et partenaires associés au projet : la commune de Choisy-le-Roi, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, les services de l'Etat, le Département du Val-de-Marne, Valophis et les partenaires de l'emploi et de l'insertion. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Charte locale d'insertion du NPRU de Choisy-le-Roi et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10 et L 5219-2 et suivants,

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

Vu la Charte Nationale d'insertion destinée à favoriser l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), validée par le Conseil d'Administration de l'ANRU du 24 mars 2015,

Vu le projet de Charte Locale d'insertion relative au nouveau programme de renouvellement urbain de la ville de Choisy-le-Roi,

Vu l'avis de la commission Culture-Evénements-Vie associative Citoyenneté-Politique de la ville du mercredi 12 février 2025,

Considérant l'importance de cette démarche et la volonté de la commune d'aider les Choisyens éloignés de l'emploi, toute personne rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et/ou sociales.

DÉLIBÈRE

Article 1er – Approuve la Charte locale d'insertion relative au nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) de Choisy-le-Roi,

Article 2 – Autorise le Maire ou son représentant à signer la Charte et tous les avenants et documents permettant l'exécution des engagements.

Article 3 – Invite le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 7 mars 2025

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250312-25-013-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025